

Le Griffon

Important :

*Ce dossier étant composé de pages doubles,
pour un meilleur confort de lecture du fichier PDF,
choisissez dans la rubrique «Affichage»,
l'option «continue page double».*

Une action sociale

Le CCAS est l'un des nombreux acteurs de **l'action sociale à Saint-Brieuc**. La solidarité s'exprime aussi dans différents domaines de la politique municipale, du Trait d'union pour les sans abri à la culture, accessible pour tous.

L'action sociale a été confiée aux départements par les lois de décentralisation de 1983. Différentes institutions et associations, très actives à Saint-Brieuc, interviennent dans ce domaine. La commune agit aussi. « *C'est l'échelon de proximité* », dit Bruno Joncour. Pour le maire, qui préside le CCAS (Centre communal d'action sociale), l'action sociale est guidée « *par des valeurs de solidarité et de fraternité. La fraternité est une valeur républicaine, donc partagée par tous, qui s'applique à tous. La Ville a toujours mené et conservé une politique sociale ambitieuse, audacieuse et concrète, en l'adaptant aux évolutions et besoins* ». Elle entend se montrer attentive à ceux qui rencontrent des difficultés, quelles qu'elles soient : insertion professionnelle, santé, handicap, isolement, logement...

Le Centre communal d'action sociale, structure administrée à la fois par des élus de la Ville et des représentants associatifs est un des acteurs locaux. Il propose, au pavillon de Bellescize, des dégrèvements et aides financières ; un accompagnement social des per-



© Christophe Monnan pour Sacré-Salé

sonnes sans enfant (les familles sont prises en charge par le Conseil général) ; l'instruction des aides légales et des dossiers de RMI (et bientôt RSA)... Il s'investit, sur le site de Saint-Vincent-de-Paul, auprès des personnes âgées et handicapées. Quelles que soient ses missions, il travaille par définition en partenariat avec les structures compétentes : services de l'État et du Conseil général, caisses de retraites, associations...

Mixité et accès aux services

La Ville agit de la même manière. Le Trait d'Union, qu'elle a ouvert en 2003 pour les sans-abri (lire p.15), sur une compétence de l'État, les actions qu'elle met en place pour les gens du voyage symbolisent cette politique volontariste. Mais au delà de ces



© Christophe Monnan pour Sacré-Salé

publics bien spécifiques, elle s'attache à « *renforcer la cohésion sociale, dans des domaines aussi divers que la culture, l'éducation, l'urbanisme* ». Elle est guidée par des leitmotivs : la mixité (qui consiste à

le solidaire



ne pas concentrer toutes les difficultés aux mêmes endroits, à mélanger les publics), l'accès aux services et aux droits pour tous, l'aide à ceux qui en ont besoin. « C'est dans cet esprit qu'est menée la rénovation urbaine, qui a pour but d'améliorer les conditions de vie des habitants à travers le logement, le cadre de vie, les services proposés dans les quartiers. »

C'est dans ce sens que la Ville s'est inscrite, avec de nombreux partenaires, dans la Réussite éducative, qui s'adresse aux enfants et aux jeunes, dans le dialogue avec les parents.

Les différentes actions de prévention que le Service Communal Hygiène Santé mène en collaboration avec les services petite enfance, éducation et jeunesse, qu'il

s'agisse d'hygiène bucco-dentaire, d'équilibre alimentaire, de l'opération « Drogues chimères et dépendances », revêtent également une dimension sociale.

La politique tarifaire poursuit aussi ces objectifs de mixité et d'accès à des services (notre encadré). Cela va jusqu'à la « gratuité du musée, des abonnements dans les bibliothèques, de certains spectacles qui ouvre la culture à tous », rappelle le maire. Autant de manières d'accompagner les habitants dans différents domaines, pour un mieux vivre. Sachant que la Ville se montre « attentive aux évolutions, en lien avec la Préfecture et l'ensemble des partenaires. Compte tenu de la crise, nous entrons dans une période où nous devons actualiser les propositions. »

Une politique tarifaire dégressive

Le CCAS pratique des dégrèvements sur les cartes de bus (le tarif le plus bas est ainsi porté à 1€ le mois). Des services municipaux comme la restauration scolaire et l'accueil périscolaire du service éducation, les centres de loisirs et de vacances du service jeunesse, les écoles d'art du service culturel pratiquent des tarifs en fonction du quotient familial établi par le CCAS. Ce dernier tient compte des revenus, mais aussi du nombre d'enfants et de la situation professionnelle. Il permet à des enfants dont les parents n'ont aucune ressource de manger au moins un repas chaud et équilibré par jour ; à ceux qui ont de faibles ressources d'accéder aux loisirs et à la culture. Les familles où les deux parents travaillent bénéficient elles aussi, c'est moins connu, de tarifs dégressifs en fonction des revenus. C'est une manière « d'aider les classes moyennes, qui rencontrent des difficultés, notamment en période de crise », dit le maire. Pour bénéficier de ces mesures, les usagers doivent pousser la porte du CCAS, qui s'affirme ainsi comme un service ouvert à tous.

• **CCAS, pavillon de Bellescize, service Prestations. Les tarifs des services petite enfance sont aussi calculés en fonction des ressources, selon le quotient de la CAF.**

Des tarifs dégressifs dans les centres de loisirs briochins.



© Gérard Ringueoir

De l'aide d'urgence à l'accompagnement sur la durée

« **Q**ue personne ne soit laissé sur le côté », c'est la philosophie du Centre communal d'action sociale, énoncée par Pierre Delourme, maire-adjoint et vice-président. La directrice générale des services Joëlle German et son adjointe Isabelle Corlay le définissent comme le « guichet social de proximité ». Il s'attache à « limiter le parcours du combattant. Nous avons renforcé l'accueil à Bellescize et mis en place, avec une douzaine de partenaires, le label PARADS ». Toute personne qui pousse la porte de Bellescize voit sa situation étudiée. Conseillère en économie sociale et familiale, Fabienne Brunel, « vérifie que la personne accède à ses droits - le RMI, la couverture maladie universelle, l'allocation logement etc - et, dans le cas contraire, l'oriente vers les services compétents. Le but est de ne pas laisser repartir la personne sans une première réponse. Pour les personnes en grande difficulté, celles qui auront du mal à accomplir leurs démarches, je prends le rendez-vous. »

Une écoute bienveillante

Fabienne Brunel évalue également les aides d'urgence du CCAS et suit les demandes de microcrédit, mesure mise en place en décembre. Au-delà, les personnes peuvent avoir besoin d'un accompagnement social. Dans ce cas, elle oriente les familles avec enfant(s) vers les circonscriptions sociales du Département, les personnes seules ou en



19

Fabienne Brunel aide le public à entamer de premières démarches. Au besoin elle passe le relais à une assistante sociale, ici Nathalie Torchard.

couple vers les assistantes sociales du CCAS. Comme leurs collègues du Conseil général, ces dernières « prennent le temps d'offrir une écoute bienveillante et de tisser un lien de confiance, sachant que nous sommes liées par le secret professionnel. L'écoute est d'autant plus importante que les difficultés de la vie occasionnent de la souffrance », disent Geneviève Mano et Nathalie Torchard. Elle permet aussi de bien appréhender des situations complexes. « Nous envisageons la personne dans sa globalité, en tenant compte des problèmes d'insertion professionnelle, de logement,

de santé, d'isolement, de l'environnement affectif. Nous l'accompagnons : nous sommes à ses côtés. Ni devant ni derrière. Nous ne faisons ni les choix ni les démarches à sa place, ce serait voué à l'échec. Notre but est de l'aider à acquérir ou à retrouver une autonomie, de faire en sorte que leur situation s'améliore. » Cet accompagnement peut durer quelques semaines ou toute une vie.

Les travailleurs sociaux du CCAS s'investissent aussi dans des actions collectives, avec leurs partenaires : les sorties nature, les barbecues de l'été, Santé au féminin ou encore la semaine de la santé mentale permettent de nouer d'autres liens.

Dans les mois qui viennent, ils seront très sollicités et répondront présent : « depuis septembre, nous voyons de plus en plus de monde, des gens qui subissent le chômage partiel, qui ont perdu leur emploi, des personnes âgées en difficulté ». ■

• **Pratique** : le CCAS fait partie des organismes habilités à accompagner les usagers dans les démarches à accomplir pour le RSA, qui remplace le RMI. Dans ce dossier, il reste le partenaire de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil général.

La coordination pour les personnes âgées

Le CCAS assurait depuis de longues années déjà la coordination pour les personnes âgées de plus de 60 ans de Saint-Brieuc : une information neutre et complète sur tous les services proposés, qu'il s'agisse de soins infirmiers après une hospitalisation, d'hébergement en résidence, de services de soutien à domicile, publics, associatifs, privés... Le Conseil général, qui a mis en place un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) dans l'agglomération, lui a naturellement confié cette mission. C'est à la Coordination Personnes Agées que les Briochins continuent de s'adresser. Elle s'inscrit désormais dans la dynamique des CLICs, ce qui lui permet par exemple de participer au programme d'aide aux aidants familiaux mis en place par le Conseil général.

• **Coordination personnes âgées**, 6 ter rue Maréchal Foch, 02 96 62 55 43.



© Anne-Sophie Mauffré - UNA

Un pôle handicap au CCAS

La mise en place d'un pôle handicap au sein du CCAS témoigne d'une volonté politique forte en la matière. « Jusqu'à présent le CCAS menait des actions ponctuelles. Désormais, avec les services municipaux il s'attache à l'application de la loi de 2005 dans tous les domaines, explique Pierre Delourme. Le but est de permettre à toute personne en situation de handicap d'accéder à l'école, à la culture, aux loisirs, aux sports... comme tout citoyen et non en tant que personne handicapée ». Le pôle handicap peut conseiller les services municipaux qui s'inscrivent dans cette démarche, impulser des actions avec des partenaires, comme Osons le handicap et Art Rock, le festival programmant Ali Fekih, artiste atteint de poliomyélite : « c'est l'art pour l'art », comme expression d'une sensibilité, d'un potentiel, et non comme thérapie. Les services municipaux sont de plus en plus acteurs, comme les Archives municipales ou le Musée qui ont mis leur imagination en marche pour permettre à tous de profiter des expositions, grâce à la langue des signes, à des œuvres reconstituées en volumes, à des visites adaptées, dont les personnes valides profitent aussi avec bonheur. Ou encore Médiacap qui propose des films en audiovisuel pour les non voyants une fois par trimestre (prochain rendez-vous le 26 juin). Cette attention de la Ville et du CCAS passe aussi par une série de mesures : « la gratuité pour l'accompagnant permettant à une personne handicapée d'assister à une manifestation sportive, l'exonération de la taxe d'habitation, la création de places pour les personnes handicapées au sein du service de soins infirmiers », rappelle Pierre Delourme.

• Pôle handicap du CCAS : 02 96 62 55 43.



© Dominique Morin

Au Trait d'Union, les sans abri trouvent un véritable accompagnement social.

Le trait d'union : plus qu'un toit pour la nuit

Créé en 2003 pour les sans abri, le Trait d'union offre 19 places et remplit les besoins à Saint-Brieuc puisqu'il n'est jamais arrivé à saturation. Il a accueilli 241 personnes en 2008 (+22% par rapport à 2007), une population qui rajeunit : la moitié des usagers a moins de 35 ans. Au delà de la situation économique, « la société se caractérise par une cellule familiale fragilisée », analyse Jean-Yves Jégou, qui anime l'équipe de quatre médiateurs. Dans ce contexte, la Ville ne se contente pas d'offrir un toit pour la nuit quand il fait froid (l'été est aussi dur sinon plus pour les sans abri) mais propose un véritable accompagnement social. Dès 2006, avant la loi Dalo, elle a permis l'accueil au-delà du temps limité. Elle a aussi mis en place une ouverture 7 jours sur 7, 11 mois

sur 12, une restauration de midi payante (3€) et des permanences, pour « prendre le temps d'examiner les situations individuelles en toute confidentialité, d'aider les personnes à accéder à leurs droits, de les guider vers des services qui pourront les accompagner dans une démarche pour sortir de la rue ». Les personnes qui fréquentent le Trait d'union au delà de quelques jours doivent s'y rendre. Cela fait partie du « contrat, comme dit Jean-Yves Jégou. Car nous voulons éviter que les personnes ne s'installent au Trait d'union ». Et cela donne des résultats, en pourcentages plutôt encourageants : 33 personnes (13,69 % du public accueilli en 2008) sont entrées dans un logement privé, public ou en maison de retraite, 38 (15,76 %) en logement temporaire.

Repères

- L'hiver, les sans abri sont dirigés vers le Trait d'union par le 115. La Croix Rouge effectue un travail remarquable à travers ses maraudes : elle accompagne aussi ceux qui ne souhaitent pas rejoindre une structure, pour diverses raisons, par exemple la présence d'un chien à leurs côtés.
- La Ville travaille aussi en lien avec l'association Adaléa, qui gère l'urgence sociale.
- Depuis janvier 2008, l'équipe mobile psychiatrique du centre Benoît Menni intervient une fois par semaine au Trait d'union.
- En 2009, la Ville, avec le concours de l'État, améliorera le confort des personnes accueillies, à travers des travaux et une extension des locaux.



© G1